

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 18 avril 2024

Date de convocation : 02/04/2024
Date d'affichage : 02/04/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril à vingt heures dix-sept minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc - BOUVIER Alexis - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

PESENTI Jean-François donne procuration à JAILLET Bernard ;
THIRIET Hubert excusé
GRILLET Rodrigue excusé
FACHINETTI Aurélia excusée

Secrétaire de séance : PERRODIN Emilie

La séance est ouverte à 20h

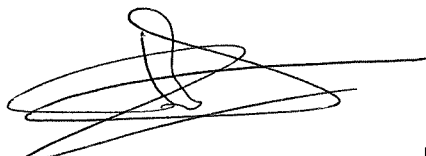
Le quorum est atteint.

PROCES-VERBAL DE SEANCES

1. Inscription d'enfants hors commune

Afin d'éviter la fermeture d'une classe, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'inscription d'enfants à partir de 2 ans né-es entre le 1er janvier et 31 août 2022 et d'autoriser l'inscription d'enfants hors commune de Lavancia-Epercy et Chancia à titre gratuit jusqu'au CP inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'autoriser l'inscription d'enfants à partir de 2 ans né-es entre le 1er janvier et 31 août 2022 et d'autoriser l'inscription d'enfants hors commune de Lavancia-Epercy et Chancia à titre gratuit jusqu'au CP inclus.



Procès-Verbal 2024-04-18/04

2. Cérémonie du 12 juillet 1944

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE cette organisation pour la cérémonie du 12 juillet 1944.

3. Devis Réseau des communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'autoriser la refonte du site internet de la commune et VALIDE le devis de réseau des communes pour un montant de 1 464 € TTC avec la formation du personnel.

4. Location de salle polyvalente – stade – Gestion des réservations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le changement d'organisation dans la gestion des réservation :

- Tenue du planning des réservations et les dossiers de réservation continuent à être gérer en mairie par la secrétaire ;
- Remise des clés et les état des lieux seront effectués par l'agent technique en charge de l'état des lieux
- La gestion des chèques de caution et la récupération de documents (Assurance responsabilité civile) pour la réservation seront aussi effectués par l'agent technique.
- En cas d'absence de l'agent, les conseillers municipaux délégués prendront le relais pour les état de lieux de la salle des fêtes et du stade.

5. Tarification location de salle polyvalente – stade – Modification le règlement de location

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la nouvelle tarification pour les réservations de la salle polyvalente et le stade comme suit :

Stade : Tarif inchangé

Salle Polyvalente :

	Association	Particulier	Entreprise
Période Estivale Du 1 ^{er} juin au 31 août	100 €	200 €	250 €
Période Hivernale Du 1 ^{er} sept au 31 mai	100 €	250 €	300 €
Location de vaisselle	50 €	50 €	50 €
2 chèques de caution	530 € + 60 €	530 € + 60 €	530 € + 60 €

Fin de séances : 21h47

A Lavancia-Epercy, le 18/04/2024

Signature
Le Maire,
Bernard JAILLET



Le secrétaire de séance,
Emilie PERRODIN

